L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

TROUVE.

TROUVÉES—Mardi 5 octobre, à 4 heures de l'après-midi, deux vaches. Le propriétaire peut les réclamer en s'adressant et en payant les frais à M. Grathaug, Bayou St-Jean, Canal Marigny. 16 oct—3f

A VENDRE.

A VENDRE—A prix réduite—Un magnifique piano Erard, une belle collection de musique d'ensemble. S'adresser rue Villeré, entre St-Philippe et Dumaine, de 2 à 4 heures p. m. 17oct—1f

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie et rendez-vous bien situé, belle clientèle et bien installée pour le travail, tout en parfait état. S'adresser chez A. Prados Jr., 21, Passage de la Bourse. 13oct—1m

A VENDRE, ou à louer—Une jolie résidence avec tout le confort possible, une grande écurie pouvant loger soixante vaches ou chevaux, le tout en parfait état. S'adresser sur les lieux, coin Independance et Villeré. 11oct—7f

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

ON demande—Dans un country store, un jeune garçon âgé de 12 à 13 ans, muni de bonnes recommandations. Adresser "Store", Bee office. 17oct—1f

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles mineures ou enfants, à domicile ou chez elles. No. 167 rue Richard, entre Magnolia et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir lui verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary Ann Duggan, femme de P. J. Christian.

COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,208—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Fanny Therese Schlier, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct—17.22.26.

Succession de Louis Hechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,545—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Therese Schlier, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17oct—17.22.26.

Succession de Mme Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,917—Division B.—Attendu que Mme J. F. Rossi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Chas Fabbrone, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN.
17 oct—17.22.26 Greffier.

Succession de Edward McShane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,732—Division E.—Attendu que Augustus McShane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Edward McShane, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
13 oct—13.17.22

Succession de Mariano Bonet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 17,401—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13.17.22

Succession de A. A. Mouton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,186—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Humder, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8oct—8.13.17

Succession de Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,833—Division E—Attendu que Constant Tournon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Tournon décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8oct—8.13.17

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,477.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par G. M. Bayly, 2e exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—9.13.17.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,884—Division D.—J. H. Campman vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de John H. Campman, insolvable dans cette affaire, soit tenue et convoquée par devant Benjamin Orr, notaire en cette ville, le MERCREDI, 22e jour de novembre 1886 à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer s'il est pour ses termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle Orléans, le 10 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député greffier.
17 oct—3f au 22 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. J. West vs Sol. Cohen et al.—No 18,916—Division D.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionaires B. J. West et Son & Co. soit tenue et convoquée par devant Thos. Cayol, notaire en cette paroisse, le LUNDI, 22ème jour de novembre 1886, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et de déterminer s'il est pour ses termes de la vente de la propriété rendue par le dit insolvable et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle Orléans, le 10 octobre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
17 oct—3f au 22 nov

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous nos ordres, se font avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE L.

A $5 00

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	5,000, ...	10,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100, ...	20,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000
		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION :

- Les 9 approximation de $7750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $75,000, soit $69,750
- Les 9 approximation de $2500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, soit 4,500
- Les 9 approximation de $2250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, comptoirs sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être adressées par l'Express à nos frais.

Adresse à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats par la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New-York, Lna.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux soupéreux les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, ENARE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour de comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques.

CAMERES, LAVERES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct46—1an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et d'Outre-mer.
97 RUE DECATUR.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans } Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès, pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans aux bureaux de Nos. 1 et 2 Pelican Hall, pour le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les officiers ci-après mentionnés, lesquels pourront la proclamation ci-dessus mentionnée, à savoir:

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès, qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District (Congressional comprenant le Premier, Second, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.

Un Représentant pour le Second District (Congressional comprenant le Premier, Second, Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio (returning officer) de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 jusqu'au 2 nov (inclusivement).

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle Orléans 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 7 P. M. à 10 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour reviser et préparer les livres des Rolls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand acquis, devront être produits en lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER,
Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 août—60j

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui en soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil me revint, et je me mis d'aplomb. Je me suis depuis constamment servi de ce remède, et je me crois en sécurité." J. H. CAMPMAN, Ex-Greffier de la Cour, Cincinnati, Ohio.

Rhume ancien guéri.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes connus, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER. Sans doute inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri. JOSEPH WALDEN,"
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1883.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PREPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Swisses, Nottingham, Madras et Turcomans

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1an

G. Léaumont,

Pharmacie homéopathique,

—Au coin des rues—

DAUPHINE ET DUMAINE.

Téléphone No 466. Nile-Orléans.
8oct—3m

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—EN—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$ 5 00
Six mois	3 00
Quatre mois	2 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

BUREAUX ET ATELIERS :

73 No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
Grocerie, Vins, Liqueurs.

Mme Vve S. C. Kerr vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,814—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 octobre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 octobre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous le contenu, installations, etc. de la grocerie située à l'encoignure des rues Chippewa et Josephine; le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 oct—6 7 12 16 17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. Guillouard contre A. Cohen de Winter, Mme H. B. Cohen, intervenor.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8,409—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, en faveur de Mme H. B. Cohen, intervenor, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 20 octobre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré au mon bureau;

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
9 oct—9 14 et 20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane et rel. Léon Lavedan, demandant une monition.—No 18,307, Division K.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 29me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs dertrude Schwauer et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwauer No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il a été adjugé à la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur pour la somme de deux mille piastres coupant, et le dit Leon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis conformément à la loi et aux sections 2370 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts revisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir et elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification des tuition adjudication faites, quelles les ventes ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, assences, époque ou genre de vente, auxquelles le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la date de l'avis de publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans ce 3 septembre 1886.

Signé N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.

Une copie exacte.
JAS. D. RANKIN,
Signé. Député Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon H. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1049.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Excan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans la Première District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $99,868.15 et se composant conformément au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $[illegible] 40, meubles au local No. 40 rue Bassin, $3,290.35, comptant $22,924.15, bijoux $3,942.50, réclamation $22,775, et immeubles comme suit:

1er Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin, située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commerce, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 45 pieds 7 pouces et 3/12 lignes de front à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 45 pieds 8 pouces étant les lots de terre désignés par les lettres B et C sur un plan de J. A. Hillique, court, député-vyer, en mars 1867, et dont il est un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870 estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2e Bien que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Commerce, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant ensemble Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grima, voyer, datant du 2 mars 1867 et dont il est un acte de vente passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870 estimé pour $[illegible] 3e Ainsi qu'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commerce, Clio et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 janvier 1881, mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles estimé à $22,800.

4e Ainsi qu'un certain lot de terre, situé avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles, désigné par le numéro 15 sur un plan dressé par C. Zeigel, voyer, en mars 1884 et mesurant 30 pieds 4 pouces sur 120 pieds de profondeur, étant le numéro 15 sur un plan dressé par C. Zeigel, voyer, en mars 1884 et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Clio sur une profondeur de 120 pieds et 2 pouces entre lignes parallèles à la rue Gravier estimé à $[illegible]

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans la dite succession de Kate Townsend comme seul héritier de la défunte, et étant sujet à toutes dettes et charges par lotite successeur et de tous les frais de toute sorte, et tous les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 sept—16 17 24 31 — oct 2 9 16 21

VENTES A L'ENCAN

PAR E. CURTIS.

ATTENTION LECTEURS !

4000 VOLUMES

Anglais, français, espagnols, italiens et latins, dans toutes les branches de littérature.

PAR E. CURTIS commissaire—MERCREDI et JEUDI SOIRS 20 et 21 courant, à 7 heures précises, rue Canal près Carondelet.

N.B.—Les catalogues sont prêts.
17 oct—1f

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente renvoyée à cause de mauvais temps.

Belles Vaches Laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Place Bourse et Passage de la Bourse.—LUNDI, 11 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin au Passage de la Bourse, vis-à-vis Magnolia et Carondelet, derrière l'ancienne résidence de [illegible]

11 vaches laitières avec veaux et truies sur le point de vêler.

Aussi—2 chevaux.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de 50 et moins de 100 dollars en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
17 oct—

Magnifiques Instéres de race Créole, Jersey et Durham.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Place Bourse et Passage de la Bourse.—MARDI, 19 octobre 1886, à 11 heures du matin, au Elevator Stable, à l'encanteur des rues Plaisance et Tchoupitoulas.

22 belles VACHES laitières avec de jeunes veaux de race Durham, Jersey et Créole. 3 superbes génisses sur le point de vêler, et un magnifique taureau de race.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant et au dessus de $100 trois mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
14 oct—

Meubles Argenterie, etc.

Succession de John P. Burnside.

COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 16,936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Place Bourse et Passage de la Bourse.—JEUDI, 21 octobre 1886, à 11 heures du matin, rue du Canal, entre les rues Bienville et Water, il sera vendu à la demande de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 octobre 1886—

Le lot de meubles meublant, argenterie, etc.
14 oct—

—Aussi—

Deux billets datés Nile-Orléans nos 18 1883 tirés par J. P. Sarrazin fils à l'ordre de Bourcier et endossés par ce dernier, le premier payable 31 août 1886 après déduction de 6 pour cent d'intérêt de date.

L'autre du deuxième terme, la maison J. P. Sarrazin fils & Co comme associé en commandite.

Conditions—Donne nous de crédit en billets endossés par solvables.
14 oct—6 13 21

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et

Maison double, à deux corps de logis en briques, rue Dumaine, No 450.

Actions d'assurance.

Succession de Peter M. Peterson.

No. 18,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse et Place d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Bons Enfants, Amour Port et St Ferdinand, le quel lot de terre mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur—voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition, les taxes dues pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.
14 sept—28—Oct 2.9.16 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Mitchell.

Propriété de valeur améliorée

DANS LES

Premier et Quatrième Districts.

COIN DES RUES

Tchoupitoulas et Neuvième,

avec droits de batture.

La résidence en briques, avec jardin,

COIN DES RUES

Jackson et Camp.

Rue Julie,

adjacent au moulin à riz Foerster.

Rue Notre Dame,

derrière le moulin ci-dessus.

COIN DES RUES

Girod et Commerce,

Magasin en briques à trois étages.

Terres dans la paroisse Livingston.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "E" No 17,707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 novembre, 1886 à midi à la Bourse d'Excan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre, 1886—Dossier No. 18,707 —dans l'affaire de la succession de **Mme Mary Connolly** femme de **John Mitchell**, tous deux décédés pour un partage des mineurs issus entre les héritiers, tous majeurs et pour payer les legs et dons illégaux vendu à l'encan.

Quatrième district, rue Levée :

1° Un morceau ou portion de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levee ou Tchoupitoulas, le fleuve Mississippi ou Water, les rues Huitième et Neuvième, ensemble avec tous les droits de batture. La dite portion de terre forme les sous Lavée et Neuvième et Water et Neuvième et mesure 51 pieds 1 pouce de face à la rue Levee 50 pieds de face à la rue Water sur une profondeur de 160 pieds sur le côté inférieur le plus rapproché de la rue Huitième et une profondeur et façade sur la rue Neuvième de 161 pieds 7 pouces, tous plus ou moins mesure anglaise.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec toiture en ardoise au coin des rues Water et Neuvième, supposée comme louée et résidence et avant 5 chambres cheminées et lieux d'aisance, aussi une maison en bois qui y est comprise. Aussi un double corps de logis à deux étages avec toit en ardoise au coin des rues Levee et Neuvième, connu sous les Nos 101 et 103 rue Levee ou Tchoupitoulas contenant 15 chambres en tout 2 cheminées, lieux d'aisance, hangars etc.

2° Deux terrains de valeur rue Jackson ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Camp